



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° : 20190920_13

OBJET : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation au titre des installations classées présentée par monsieur Jean Bernard MALET pour son exploitation d'élevage porcin situé aux Jacques (parcelle CE 1363)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 26 SEP. 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

Le Maire

L'éb. délégué

Christian LANDRY

L'an deux mille dix neuf, le vingt septembre à dix-sept heures onze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ;

Absents – Représentés

MOREL Harry Claude représenté par MUSSARD Harry
HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 20 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190920_13

OBJET :

Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation au titre des installations classées présentée par monsieur Jean Bernard MALET pour son exploitation d'élevage porcin situé aux Jacques (parcelle CE 1363)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Par courrier du 20 juin 2019 et conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019-1426/SP/BATEAT prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 7 août 2019 au 6 septembre 2019, le préfet demande au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par monsieur MALET Jean Bernard d'exploiter un élevage porcin au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique 2102.

Monsieur MALET Jean Bernard a débuté sa carrière agricole en tant qu'aide familial avec ses parents. En 1987, il s'installe en DJA (Dotation Jeune Agriculteur) sur la parcelle concernée par le projet. Il démarre son quota jusqu'à 10 truies, puis 30 truies en 1993 et enfin 36 truies en 2002.

L'exploitation se décompose comme suit :

- élevage de porcs : un élevage de 45 truies présentes en mode naisseur-engraisseur permettant la production de 909 porcs charcutiers par an ;
- cultures : l'exploitation de 4,5 hectares dont 3 hectares pour la canne à sucre.

Actuellement, l'élevage est implanté sur la parcelle cadastrée CE 1363.

De façon plus détaillée, le projet prévoit :

- l'amélioration des conditions de vie des animaux (truies en groupe) et des conditions de travail ;
- l'extension de 491,66 m² de bâtiment d'élevage qui permettra : la mise en place des normes bien être.

Par ailleurs, une étude d'un plan d'épandage a été initiée et ne relève pas de prescription.

Enfin, il convient de noter que le projet ne générera pas d'augmentation d'effectif de l'élevage porcin.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation, sachant que seuls les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, arrêté au 21 septembre 2019, seront pris en compte.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par monsieur MALET Jean Bernard d'exploiter un élevage porcin au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1426/SP/BATEAT prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 7 août 2019 au 6 septembre 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°13,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par monsieur MALET Jean Bernard d'exploiter un élevage porcin au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L. Elu délégué

Christian LANDRY